

Le ministre et le ministre associé de la Défense nationale ont déclaré que cet avion peut décoller de petits terrains défrichés. On m'informe cependant qu'il requiert une plus longue piste que le réacteur DC-8 d'Air Canada à cause de son chargement surbaissé de bombes nécessitant une piste lisse. Même si l'appareil manœuvre à partir de champs d'aviation parfaits, lesquels pourraient cependant être rares et éloignés les uns des autres au cours de guerres limitées, son rayon d'action, avec une charge modérée de bombes, ne dépasse pas 180 milles.

Le ministre de la Défense nationale a pris soin de le nier, car, à l'heure actuelle, il faut ménager le moral de son ministère. Cependant les 13,142 militaires qui ont été licenciés depuis 18 mois ont abandonné les forces de la défense avant l'âge normal de la retraite. Cela indique que le ministre a singulièrement bien réussi à susciter des rivalités qu'on avait depuis longtemps oubliées dans les services armés du Canada. Ses projets ont créé du mécontentement parmi les troupes. Il a interrompu la réalisation de programmes qu'avait organisés la marine, et il a ainsi, et sans objectif bien défini, fait régresser la construction d'au moins cinq ans. Il a aussi en général commis tant de graves erreurs de jugement, par exemple, la mise à la retraite de 500 pilotes dont l'ARC a maintenant besoin, que peu de raisons semblent expliquer qu'il conserve son poste, à part les anciennes amitiés.

• (6.00 p.m.)

Il est facile à comprendre que, dans les provinces Maritimes et surtout en Nouvelle-Écosse, la marine soit notre préoccupation principale. Pourtant, qu'a fait le ministre? Il a supprimé le programme de frégates à toutes fins et, bien des mois plus tard, il a présenté un autre programme de construction plus modeste. Mais jusqu'ici rien n'a été fait.

Dans sa prétendue sagesse, il a décidé qu'il n'était pas nécessaire, pour la marine royale du Canada, de pouvoir draguer des mines. Aussi, il a mis au rancart tous les dragueurs de mines de la flotte. Je lui demande ceci: Comment compte-t-il remplacer ces dragueurs de mines? Il est vrai que s'il continue ainsi le Canada n'aura peut-être

plus de marine à protéger contre les mines. Mais nous avons une importante flottille de bateaux de pêche en bois ou en acier, et en temps de guerre, ces bâtiments auraient droit à une sérieuse protection s'ils doivent continuer à alimenter la nation.

Le ministre a affirmé aujourd'hui que nos six escadrilles en Allemagne seront complètement opérationnelles dans leur rôle d'attaque non nucléaire aussi bien que dans leur rôle de frappe nucléaire. Cependant, je crois qu'il devrait nous expliquer clairement ce qui se fait pour répondre à nos besoins vis-à-vis l'OTAN. Cela signifie-t-il que nous avons complété notre cycle et que nous sommes devenus une puissance non nucléaire? Les Bomarc du Canada seront-ils mis au rancart, ou bien cet arrangement sera-t-il élargi de telle sorte que le Canada fasse partie d'un système d'engins anti-engins?

Il y a une foule d'autres questions que je pourrais poser au ministre, mais je vois qu'il est six heures. J'espère qu'il pourra répondre à certaines des questions que j'ai pu poser pendant la brève période dont je disposais.

M. Nowlan: Puis-je déclarer qu'il est six heures?

L'hon. M. Hellyer: Je pensais qu'il existait une certaine impression générale que nous pourrions en finir ce soir—qu'on en avait discuté plus tôt.

L'hon. M. Churchill: L'honorable député est mal renseigné.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Je voudrais demander au ministre de la Défense nationale quels sont les travaux prévus lundi. Je crois comprendre que nous poursuivrons l'étude des crédits du ministère de la Défense nationale et que nous passerons ensuite à ceux du ministère de la Justice. Est-ce exact?

L'hon. M. Hellyer: Oui, c'est ce que nous avons l'intention de faire, si le comité y consent.

(A 6 h. 06, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)